

Présidence : M. Pierre **Enderlin**
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**
Scrutateurs : M. Antonio **Todde** et Mme Concetta **Pino**
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 10 - séance du 24 août 2022
- 4 Présentation de l'étude sur l'entretien des routes par JMJ ingénieurs conseils Sàrl.
- 5 Communications du Bureau
- 6 Communications de la Municipalité
- 7 Projection vidéos vision communale
- 8 Rapport du préavis n° 07/08.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 59'000.– pour financer la réalisation d'un parc à chiens sur l'extrémité nord de la parcelle n° 204 du Vieux-Moulin avec aménagements paysagers et infrastructures de jeux canins
- 9 Rapport du préavis n° 08/08.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 3'500'000.– pour financer la rénovation des bâtiments n^{os} ECA 258 et 259, de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux
- 10 Rapport du préavis n° 09/08.2022 - Arrêté d'imposition pour l'année 2023
- 11 Préavis n°10/09.2022 - section des infrastructures sportives Demande d'un crédit de Fr. 185'000.00 pour financer l'aménagement d'un skatepark au VieuxMoulin
- 12 Préavis n° 11/09.2022 – section des bâtiments –demande d'un crédit de Fr. 350'000.– pour équiper le Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin et une partie de son parking de panneaux solaires afin d'alimenter la station de pompage
- 13 Election de la commission de gestion
- 14 Rapport de la commission consultative Climat et Durabilité
- 15 *Informations des délégations aux Conseils intercommunaux*
- 16 Simples questions
- 17 Contre-appel

M. Pierre **Enderlin, Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

M. Antonio **Todde**, scrutateur, procède à l'appel.

Excusé.e.s : M. Christian **Boillat**, M. Jérôme **Courtais**, M. Guy **Gueritz**, M. Marc **Hauswirth**, M. **Eric Janicaud**, M. Philipp **Langer**, M. David **Mondada**, Mme Christie **Piquerez**, Mme Sandrine Pittolaz, M. Marc-Antoine **Sieewart**.

Retard: M. **Daniel** Oberson arrive à 20h03

55 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 28 voix.

Une minute de silence

M. Pierre **Enderlin** prend la parole: Nous avons appris le décès de Madame Katharina **Dellwo Bauer**, maman de notre conseillère Barbara **Dellwo**. Nous présentons nos condoléances et je vous invite à vous lever pour respecter une minute de silence.

M. Pierre **Enderlin** signale la présence de deux apprentis à l'administration communale qui assistent à la séance pour en découvrir le fonctionnement.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Pierre **Enderlin** précise que le rapport du préavis n° 08/08.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 3'500'000.- pour financer la rénovation des bâtiments nos ECA 258 et 259, de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux, a été reporté à la prochaine séance du Conseil communal.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

L'ordre du jour tel qu'il a été modifié est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 10 de la séance du 24 août 2022

Une demande de modification a été envoyée à la secrétaire par Mme Thereza **Soarez Hungria** pour corriger son nom de famille : **Soares**.

La majorité indiquée à 23 a été corrigée à 24 voix

Une coquille au point 12 a également été corrigée: kwa en kwh

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

Le PV n°10 tel que modifié est accepté.

Avis favorables : 53

Avis contraire : –

Abstention :1

4) Présentation de l'étude sur l'entretien des routes par JMJ ingénieurs conseils Sàrl.

Mme Anouk **Gäumann** rappelle l'historique de cette présentation dont la demande avait été faite par la Municipalité précédente pour établir un état du fonds routier de la Commune. Les analyses qui sont présentées datent de septembre 2021.

5) Communications du Bureau

Sortie du Conseil

La sortie du Conseil est donc agendée pour ce prochain samedi, nous avons enregistré 37 participants, rendez-vous donc à 8h00 à la gare de Saint-Prex pour prendre le train de 8h10. Le retour est prévu vers 16h47.

Formations et informations

Nous nous informons actuellement pour savoir quelles formations sont proposées par la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes), pour améliorer la connaissance du fonctionnement des institutions, des procédures et des rôles. Nous reviendrons sur ces sujets d'ici la fin de l'année.

Rapport plan énergie Saint-Prex

Un document conséquent: Rapport plan énergie St-Prex a été placé sur l'Extranet. Je signale que les personnes qui en souhaitent un exemplaire imprimé peuvent s'inscrire auprès de Mme Anne **Devaux**. Il pourra ensuite être retiré à l'administration communale.

6) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

7) Projection vidéo n° 10 /12 vision communale

Les projections ont été repoussées à la prochaines séance à cause d'un problème technique.

8) Rapport du préavis n° 07/08.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 59'000.- pour financer la réalisation d'un parc à chiens sur l'extrémité nord de la parcelle n° 204 du Vieux-Moulin avec aménagements paysagers et infrastructures de jeux canins

Mme Natacha **Bruchez** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la Commission des finances.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M. Thierry **Jaquiéry**: Intervention transmise par écrit à la secrétaire:

« M. le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Contrairement à la commission chargée d'étudier ce préavis, je ne suis pas favorable à ce projet. Je me pose la question de la nécessité ainsi que de l'urgence donnée à ce projet. Je ne trouve pas les éléments dans le préavis qui garantissent l'utilisation et une fréquentation suffisante de ce parc.

J'imagine qu'une majorité de propriétaire de chiens responsables dispose déjà chez elle d'une zone ou d'un jardin pour laisser son chien s'ébattre et n'utilisera pas ce parc. Je m'étonne encore que ce projet n'ait pas été mis à l'enquête avant d'être proposé au Conseil communal. Ce mode de faire aurait pu servir à informer les citoyens et vérifier si cela correspond bien à l'attente des propriétaires de chiens. Je m'étonne de la comparaison de parcs à chiens avec les villes de Lausanne et de Nyon. Ma priorité et ma préférence seraient que ce genre de crédit soit alloué pour le remplacement et l'amélioration des places de jeux pour enfants que l'on attend depuis bien longtemps. »

M. Alexandre **Buvelot** n'est pas d'accord avec la Cofin qui établit un lien entre taxe pour chiens et obligation de financement d'un parc à chiens. Il rappelle que ces taxes sont au ménage communal et peuvent être destinées à d'autres projets.

M. Nicolas **Cottier** précise qu'il ne s'agit pas d'une taxe mais un impôt et la Cofin n'affirme pas qu'il y a une obligation à financer un parc à chiens mais que le montant généré par l'impôt sur les chiens supporte à lui seul l'amortissement et l'entretien d'un parc à chiens. Il s'agit d'une analyse purement financière.

M. Alexandre **Buvelot** insiste sur l'ambiguïté du rapport à ce sujet.

M. Nicolas **Cottier** lève cette ambiguïté.

M. Roland **Locher** pose deux questions: Est-ce qu'un parking a été prévu pour les propriétaires de chiens qui fréquenteront ce parc ? Est-ce que les employés communaux sont d'accord pour entretenir le site et ramasser les crottes ?

Mme Natacha **Bruchez** répond que les gens sont censés ramasser les déjections de leur chien où que ce soit. Quant à l'accès du parc à chiens, il ne devrait pas poser de problème. Les personnes pourraient se garer au Vieux-moulin mais la plupart, selon elle, viendraient à pied.

Mme Anouk **Gäumann** répond à M. Thierry **Jaquiéry**: Les comparaisons avec Nyon et Lausanne ont permis d'établir un ratio par rapport au coût de ce projet et la marge est grande en faveur de Saint-Prex. Elle explique également la démarche qui l'a conduite à présenter ce préavis: Elle a souhaité laisser le Conseil communal s'exprimer sur le sujet au vu des nombreuses demandes de propriétaires de chiens qui ont été portées au niveau du Conseil par l'intervention Mme Thereza **Hungria Soares**, mais également de celles qui émanent également de personnes non propriétaires de chiens qui se plaignent de la présence des déjections canines sur les chemins de promenades et qui préféreraient un parc à chiens. Concernant le parking, effectivement le Vieux-Moulin pourrait être une solution. Elle précise également que l'équipe d'employés communaux est d'accord pour assumer le travail qui va de pair avec un parc à chiens.

Mme Barabara **Dellwo**: A-t-on réfléchi à un règlement et un code de bonne conduite?

Mme Anouk **Gäumann**: « Une charte est prévue et je rappelle que les personnes qui laissent déféquer leur chien sur le territoire communal sont passibles d'une amende. Les employés communaux entretiendront le site mais les déjections devront être ramassées par les propriétaires des chiens.»

M. Sébastien **Pittet** précise que la zone prévue est normalement protégée pour les eaux et il constate qu'aux alentours de la place d'Armes, les propriétaires de chiens ne respectent pas les règles. « Par expérience, je doute fort que les gens vont jouer le jeu et cela va devenir les Champs-Élysées de la crotte ».

M. Denis **Oggiano** demande une clarification concernant les éléments urbains de récupération qui seraient utilisés pour le projet.

Mme Anouk **Gäumann** précise: Il s'agit seulement les barrières en bois et on pourrait éventuellement récupérer des bancs de la Commune en fonction du coût des bancs neufs.

Mme Thereza **Soares Hungria** remercie Mme Anouk **Gäumann** pour le préavis. Elle revient sur la comparaison avec Nyon qui a approuvé un parc à chiens de 1800 m² qui a coûté Fr. 190'000, soit Fr. 105, par mètre carré. A Saint-Prex, cela coûterait Fr. 46, par mètre carré.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal n°07/08.2022

Entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser un parc à chiens sur l'extrémité nord de la parcelle n°204 au Vieux-Moulin ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de CHF 59'000, pour financer ces travaux ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 10 ans, par tranche annuelle de CHF 5'900, le solde la dernière année.

Avis favorables : 21

Avis contraires : 23

Abstentions : 10

Le préavis n°07/08.2022 est refusé

9) Rapport du préavis n° 08/08.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 3'500'000.- pour financer la rénovation des bâtiments nos ECA 258 et 259, de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux

Comme précisé en début de séance et suivant la modification de l'ordre du jour, les rapports du préavis n° 08/08.2022 sont reportés à la séance de Conseil communal du 2 novembre 2022.

10) Rapport du préavis n° 09/08.2022 - Arrêté d'imposition pour l'année 2023

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la Commission des finances.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal

Entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2023 annexé au dit préavis ;
2. d'admettre que cet arrêté n'entrera en vigueur qu'après son approbation par le Conseil d'Etat.

Le préavis n°09/08.2022 est adopté à l'unanimité

11) Préavis n°10/09.2022 - section des infrastructures sportives - Demande d'un crédit de Fr. 185'000.00 pour financer l'aménagement d'un skatepark au Vieux-Moulin

Commission :

M. Marc **Hauswirth**

M. Frédéric **Berthoud**

Mme Céline **Farine Roggo**

M. Alexandre **Buvelot**

M. Aryn **Lalani**

Suppléants :

M. David **Mondada**

Mme Lorella **Pfirter**

Une liste des noms et coordonnées est à votre disposition. Le dossier vous est adressé par mail par le secrétariat, ainsi qu'à la Cofin.

12) Préavis n° 11/09.2022 – section des bâtiments – demande d'un crédit de Fr. 350'000.– pour équiper le Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin et une partie de son parking de panneaux solaires afin d'alimenter la station de pompage

M. David **Clélin**

M. Alain **Jouffrey**

M. Didier **Franco**

M. Thierry **Jaquiéry**

Mme Christie **Piquerez**

Suppléantes :

Mme Sylvie **Perreten**

Mme Laurie **Tornare**

Une liste des noms et coordonnées est à votre disposition. Le dossier vous est adressé par mail par le secrétariat, ainsi qu'à la Cofin.

13) Election de la commission de gestion

M. Pierre **Enderlin** remercie les responsables des groupes qui ont communiqué des candidatures. Il demande à l'Assemblée si il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas.

M. Pierre **Enderlin** procède au vote.

Mme Sandrine **Pittolaz** / APSP

Mme Maud **Favre** / Entente

Mme Miriam **Radmacher - Pilloud** / Entente

M. Jérôme **Courtais** / Entente

Mme Adelaïde **Tschanz** / Entente

M. Jean-Yves **Aebi** / PLR

M. Andreas **Rogenmoser** / PLR

La Commission de gestion est élue par acclamation

14) Rapport de la commission consultative climat et durabilité

Rapporteur: M. Sylvain **Rodriguez**

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

Mme Barbara **Dellwo** remarque qu'il est beaucoup question de panneaux solaires. Elle met en exergue ce qui lui semble être contradictoire, entre le travail de la commission climat et durabilité et celui de la commission consultative d'urbanisme (CCU) qui défend la valeur patrimoniale du Vieux Bourg.

M. Nicolas **Cottier** précise que les deux commissions ont été réunies au sujet de l'obligation légale d'installer des panneaux solaires dans la Commune. D'un point de vue théorique, couvrir tous les toits qui s'y prêtent seraient l'idéal. D'un point de vue pratique, il faut prendre en compte la rentabilité des panneaux photovoltaïques qui implique des paramètres de qualité et d'orientation des toits. Concernant les toits historiques, les tuiles photovoltaïques produiraient 70% de moins qu'un panneau solaire et coûtent plus cher. Donc à investissement égal, autant couvrir des toits moins beaux pour une production maximale. Voilà l'état des discussions.

M. Pierre **Enderlin** précise qu'il ne s'agit pas de débattre aujourd'hui sur tous les sujets, mais d'entendre le rapport et de lui donner une suite sous forme de demande de commission thématique permanente ou non.

Mme Barbara **Dellwo** manifeste son mécontentement à propos de cette limitation de la discussion imposée par M. Le Président.

M. Jan **Von Overbeck** intervient: Afin d'atteindre les 30% d'énergie renouvelable exigés par la loi, il fallait d'abord faire un plan des énergies sur l'ensemble de la Commune qui répond au débat sur les toits et les emplacements adéquats pour installer des panneaux photovoltaïques. La surface est bel est bien là. Le problème porte sur la possibilité d'établir des réseaux de production/consommation et la réponse est actuellement entre les mains de la Confédération.

M. Sylvain **Rodriguez** confirme qu'une évolution des bases légales est nécessaire pour avancer, par exemple, pour impliquer également des locataires.

Mme Barbara **Dellwo** revient sur le sujet et exprime son avis: elle préfère prendre le risque d'un bourg un peu plus moche « *pour ne pas lécher les bottes à Poutine* » et atteindre plus d'autonomie énergétique. Elle considère que la coquetterie carte postale pour le Vieux Bourg, « *est un problème d'uber riches* ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

15) Informations des délégations aux Conseils intercommunaux

16) Simple questions

Parc de places déchèterie

M. Jacques **Rochat** demande pourquoi les places de parc ne sont pas plus nombreuses à la déchèterie d'autant plus qu'il serait possible d'en ajouter et d'éviter de former une longue file d'attente, notamment le samedi matin.

M. Stéphane **Porzi** précise que les containers ont été posés là où ils étaient auparavant et la zone à laquelle M. Jacques **Rochat** fait référence pour créer des places de parking doit correspondre à une zone technique de câbles d'électricité ainsi que d'évacuation d'eau.

Eclairage nocturne

M. Yves **Morand** demande si le plan d'économie d'énergie est prêt, concernant particulièrement l'économie d'éclairage public la nuit. Hormis les endroits dangereux, il serait facilement possible d'éteindre une lumière sur deux et ainsi de réaliser une économie conséquente.

Mme Anouk **Gäumann** précise que les minuteurs qui seront installés sur 19 boîtiers, dont elle avait parlé à la précédente séance du Conseil communal, ont été commandés. Avec la société qui s'en occupe, l'éclairage nocturne a été étudié dans toute la Commune et sera adapté selon les zones. Certaines seront éteintes et d'autres resteront éclairées en fonction des besoins. Il n'y aura pas d'éclairage électrique pour Noël. Une alternative sera proposée.

Entretien des routes

M. Pascal **Girardet** revient sur la présentation en début de séance. Y-aurait-il des subventions attendues sur les coûts annoncés par les ingénieurs ?

Mme Anouk **Gäumann**: Il existe des subventions et on se fera conseiller. A part la route de la Vergognausaz qui est dangereuse et sera refaite l'année prochaine, les investissements pour les routes ne sont pas prévus au prochain budget.

Prix de l'électricité

M. Yves **Chevillat** revient sur la communication municipale de M Jan **Von Overbeck**, demande des précisions chiffrées sur les pourcentages et tarifs annoncés. Les mesures d'économie prévues sont louables, notamment l'installation des panneaux photovoltaïques. Cependant, même si les projets se concrétisaient avant l'hiver, cela ne suffirait pas à réduire notre consommation dans l'immédiat.

M. Jan **Von Overbeck** observe que c'est difficile à calculer. Le chiffre pour la partie captive est de 1,9 million de kwh multiplié par 31 cts et cela comprend la taxe, le réseau et l'énergie. Pour le gros consommateur, on consomme à peu près, 1,3 million de kwh. Donc si on arrive à diminuer cela avec des panneaux solaires, on économisera 60 cts par kwh pour autant qu'on arrive à produire. Le parking du Vieux-Moulin correspondra à peu près à 80 000 kwh par an multiplié par 60 cts qui seront économisés sur la facture. Concernant la STEP, il serait possible de produire près

de 150 000 kwh. Si on reste gros consommateurs, il faudra calculer l'économie par rapport au prix du kwh, soit 60 cts actuellement. Si nous revenons client captif, ce sera à calculer à 31 cts/kwh. On ne peut pas donner plus de précision actuellement, quoiqu'on fasse on va économiser, mais à quel degré. Tout dépendra de la rapidité avec laquelle les projets de panneaux solaires se concrétiseront et du contrat que nous signerons avec Romande Energie. Nous souhaiterions signer un contrat fixe pour les six prochains mois et réaliser les préavis que nous allons proposer: STEP, Vieux-Moulin en deux phases, Sous-Allens et le Cherrat, chaque site présentant des problèmes techniques spécifiques. Donc on ne peut pas donner un chiffre.

Mme Sophie **Rouquette** demande si en attendant que les mesures prises par la Municipalité se concrétisent, il y aurait une possibilité d'agir à court terme, comme enlever une ampoule sur deux pour l'éclairage public, par exemple. Est-ce que la Commune a décidé de modifier la température de la piscine comme l'ont déjà fait d'autres communes ?

M. Stéphane **Porzi**: Pour la piscine, c'est déjà fait.

M. Yves **Chevillat** « Je suis désolé, je n'ai pas obtenu la réponse que je souhaite, j'ai obtenu un tarif, mais pas un chiffre. Si on prend 1,3 M kwh fois 60 cts = Fr. 700'000. C'est de cela qu'on parle ? »

M. Jan **Von Overbeck** répond par l'affirmative, au moment où les médias en ont parlé, le prix de l'électricité sur le marché libre était à Fr. 1 /kwh, d'où la somme Fr. 1,3 million.

M. Stéphane **Porzi** précise que, « la température de l'eau de la piscine a été baissée de 1,5°. Cela a fait râler pas mal d'usagers, donc elle a été remontée de 0,5 ° et dans la journée, toutes les lumières restent éteintes. Cela donne une autre ambiance. On a également supprimé tous les radiateurs électriques dans les écoles et les bâtiments communaux. La température sera bloquée à 19°. Concernant les lampadaires publics, on nous a déconseillé d'en éteindre un sur deux, donc on va éteindre des bouts entiers et on devrait arriver à une économie de 25 % de l'énergie sur l'espace public. »

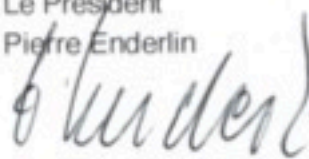
Mme Barbara **Dellwo**: Concernant l'éclairage public, au delà des économies d'énergie, affirme qu'il y a vraiment quelque chose à repenser car dans certains endroits, les gens sont obligés de fermer leurs volets pour ne pas être gênés par des lampadaires en face de leur logement.

M. Stéphane **Porzi**: « Il y a aussi des dames qui ont peur de rentrer la nuit toute seule quand ce n'est pas assez éclairé, il y a un peu de toutes les situations. »

17) Contre-appel.

La séance est levée à 22h14

Le Président
Pierre Enderlin



La Secrétaire
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 2 novembre 2022**

Communication n° 32/11.2022

Objet: extinction de l'éclairage public

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'instar d'autres communes et pour des raisons d'économie d'énergie, la Municipalité vous informe que l'éclairage public sera éteint dans toutes les zones possibles de la Commune. La mise en place progressive, quartier par quartier, est effective depuis le 31 octobre dernier. L'extinction aura lieu de 23h00 à 05h00 en semaine et de 00h30 à 06h30 les vendredis et samedis soirs. Les horaires pourront être adaptés si nécessaire. L'extinction de l'éclairage pourrait également être supprimée si des problèmes d'insécurité apparaissaient.

Pour information, l'intensité de l'éclairage de la RC 1 est déjà réduit à 50 % de 23h00 à 05h00.

Outre une certaine économie due à l'extinction, nous rappelons que cette action est aussi favorable à la biodiversité.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale au n° 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 2 novembre 2022**

Communication n° 33/11.2022

Objet: fermeture du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin – travaux de rénovation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons qu'une fermeture du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin est à prévoir durant trois à quatre mois au maximum entre juin et septembre 2023, afin de mener à bien les travaux de rénovation.

La préparation du préavis avance bien et après discussion avec les différents intervenants, les délais proposés pourront être tenus pour autant que les marchés de matériaux le permettent. De nombreuses questions demandent des réponses et nous mettons l'accent sur la durabilité et l'impact sur l'environnement dans la mesure du possible. Le préavis sera en principe déposé lors de la séance du 7 décembre 2022.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 2 novembre 2022**

Communication n° 34/11.2022

Objet: service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons enregistré les démissions de M. Christophe Cotting, chef du service de l'urbanisme et des infrastructures pour le 31 décembre 2022, ainsi que celui de sa secrétaire, M^{me} Céline Failloubaz, pour le 30 novembre 2022.

La procédure pour le remplacement de M. Cotting est en cours.

Nous avons déjà engagé une nouvelle collaboratrice à 80%, en qualité d'assistante du futur chef de service, en la personne de M^{me} Cloé Grandpierre. Celle-ci a commencé son activité le 10 octobre dernier. Elle sera appuyée par M. Sandro Decarli, engagé à 100% pour une durée déterminée du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Nous remercions vivement M. Cotting et M^{me} Failloubaz qui ont œuvré pour notre plus grande satisfaction, respectivement 25 ans et 10 ans au SUI et souhaitons la bienvenue à M^{me} Grandpierre et M. Decarli.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 2 novembre 2022**

Communication n° 35/11.2022

Objet: vote électronique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite de la motion de M. le conseiller Courtais, déposée lors du Conseil communal du 9 février 2022 concernant le vote électronique, la Municipalité a convenu avec M. le Président de procéder de la façon suivante:

- Dépôt d'un préavis à cet effet le 7 décembre 2022
- Démonstration pratique du vote électronique lors du Conseil communal du 8 février 2023
- Préparation d'un rapport par la commission ad hoc à l'attention du Conseil communal
- Discussion et vote, lors de la séance du Conseil communal du 8 mars 2023.

Ainsi, l'expérience pratique permettra de mieux évaluer les pour et contre du vote électronique pour notre Commune.

En cas d'acceptation de ce préavis, le règlement pour le Conseil communal devra être modifié.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55

Communication de la Municipalité au Conseil communal du 2 novembre 2022

Communication n° 36/11.2022

Objet: prix de l'énergie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le but de ce message est de faire un suivi de la communication du 28 septembre dernier concernant l'approvisionnement en énergie, ainsi que de vous informer en temps réel des activités de la Municipalité dans le domaine de l'électricité.

À la suite du dépôt des différents préavis pour la pose de panneaux photovoltaïques, nous avons écrit à Romande Energie, section du réseau, afin de demander la création d'un RCP, soit un réseau de consommation propre. La pose de panneaux photovoltaïques sur le parking et le toit du Vieux-Moulin ainsi que la connexion avec la station de pompage nous permettent de les mettre en un seul réseau. Ceci permettrait de demander le statut de nouveau consommateur et ainsi de bénéficier des prix du marché régulé ou captif, ce qui permettrait des économies considérables. Nous n'avons pas encore reçu de réponse car la question est complexe et n'est pas uniquement du ressort de Romande Energie. Notre demande repose sur une zone grise de la législation fédérale et ferait jurisprudence le cas échéant. La commission fédérale de l'électricité (ELCom) suggère cette démarche.

Il est à noter que si nous n'obtenions pas ce nouveau statut, nos propositions de panneaux photovoltaïques apporteront tout de même une économie substantielle, car la mise en réseau permettra une autoconsommation très élevée.

Au niveau fédéral, la discussion sur la transformation, voire la fin du marché libre, bat son plein. Le retour au marché régulé pour de nombreuses PME serait essentiel pour la poursuite des activités, et ainsi pour conserver les emplois. Le débat politique de fond est de savoir comment absorber cette bulle spéculative au niveau de la Suisse et de protéger les clients captifs de ces hausses. Les démarches de la Municipalité ont été citées dans ce débat, car nous avons très tôt cherché le dialogue pour trouver des solutions.

Le 18 octobre 2022, le Préfet a organisé une rencontre pour donner suite à une missive du Conseil d'État vaudois concernant les possibles pénuries d'électricité. Le Canton demande à chaque Commune de préparer un PCA, c'est-à-dire un plan de continuité des activités. La Municipalité a réactivé et procédé à l'adaptation du plan établi lors de la pandémie. Nous avons établi un premier document dont nous testons les mesures avec les intervenants du terrain; de plus nous avons mandaté un ingénieur spécialisé pour résoudre les problèmes pratiques, en particulier le problème des génératrices et de leurs connexions dans nos

bâtiments communaux. Nous devons aussi choisir et préparer un PRU, soit un point de rencontre d'urgence.

Le 31 octobre dernier, nous avons signé un contrat pour 2023 pour le compteur grand consommateur de la STEPi pour les raisons suivantes:

- 1) le service de la STEPi est essentiel pour la communauté,
- 2) nous la partageons avec Buchillon et Etoy,
- 3) la STEPi ne pourra pas être mise en réseau RCP vu sa situation géographique.

Le service du SEEP prépare les adaptations de l'éclairage public et a reçu le matériel nécessaire. Le service des bâtiments prépare les différentes mesures d'économie au niveau des bâtiments en particulier les écoles.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 2 novembre 2022**

Communication n° 37/11.2022

Objet: les jeudis de l'Avent

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé de ne pas illuminer les rues de la Commune de décorations de Noël en cette fin d'année au vu des problèmes énergétiques, mais a souhaité réunir la population autour d'une illumination originale à la place de l'horloge.

Ces moments auront lieu les quatre jeudis du mois de décembre de 18h00 à 22h00. Quatre animations vous seront proposées et un bar sera tenu par des sociétés locales.

Un programme vous parviendra bientôt dans vos boîtes aux lettres. Mais réservez déjà une ou plusieurs de ces dates: les 1^{er}, 8, 15 ou 22 décembre.

Nous nous réjouissons de vous retrouver pour un moment convivial.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72